



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection judiciaire

Question écrite n° 45178

Texte de la question

M. Pierre Lasbordes attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le délicat problème des accidents de mineurs qui font l'objet d'une ordonnance de placement en milieu ouvert. Comme elle le rappelait dans sa réponse à la question écrite numéro 31105 parue au Journal officiel du 26 juillet dernier, les parents restent, dans le cas précité, titulaires de l'autorité parentale. Mais à ce jour, aucune disposition légale ne permet toutefois de pallier à une défaillance parentale concernant les différentes formalités liées à la vie de l'enfant. En effet, tel est le cas par exemple, lorsque les parents n'accomplissent pas les formalités de déclaration d'accident auprès des organismes sociaux. Un vide juridique existe donc en la matière. Elle avait informé les parlementaires qu'une réflexion par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse était en cours sur ce sujet. Aussi, il lui demande quel est l'état d'avancement de cette étude.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la difficulté qu'il soulève liée à une autorité parentale défaillante s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'assistance éducative. A ce titre, un groupe de travail a été mis en place par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, centré sur la question de la communication des dossiers d'assistance éducative, l'adaptation de la législation française au principe du contradictoire, rappelé par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, et les modalités de cette évolution. Plus largement, son mandat pourra permettre de proposer des modifications législatives ponctuelles de la procédure d'assistance éducative, qui viendraient prendre place dans une réforme générale du droit de la famille et de formuler des recommandations susceptibles de répondre à des problèmes concrets tels que celui que vous soulevez. Le groupe de travail déposera son rapport en novembre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lasbordes](#)

Circonscription : Essonne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45178

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2412

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4597